



Couvent de Sainte-Sabine, Rome. Dimanche 27 avril 2025. Octave de Pâques

LETTRE CONJOINTE AUX LAÏCS DE L'ORDRE DES PRÊCHES

Chers frères et sœurs,

En cette fête de Pâques nous nous souvenons que la grâce que Saint Dominique a prêchée et qui lui a valu le titre de «Prédicateur de la Grâce» (*Praedicator Gratiae*) était «l'évangile de l'amour miséricordieux de Dieu»¹. S'il y a jamais eu un style dominicain de parler du Ressuscité c'est bien celui-ci: un regard qui contemple avec amour, une voix qui prêche avec compassion et tendresse, un cœur qui pleure pour et avec ses frères et sœurs².

Cette voie, qui était celle de Jésus, était aussi celle de Dominique. Et c'est à cela que sont appelés tous les laïcs de l'Ordre, qui répondent à un appel qui est une authentique vocation, une vocation pour les baptisés de l'Église qui transcende les distinctions. Lorsque nous rejoignons une fraternité laïque ou une communauté IDYM, l'ADN du charisme dominicain nous fait nous sentir chez nous.

Dans cette optique, le Pape François a reconnu et confirmé une vérité que nous connaissons déjà: la sève du charisme de Dominique, de sa manière d'être chrétien, qui coule dans toutes les branches de l'arbre de la grande famille dominicaine, est toujours la même³. Et pour les laïcs, c'est une belle réalité: le mouvement de jeunesse et les fraternités sont deux tronçons distincts d'une même route. Même s'ils semblent parfois mener à des destinations différentes, le port d'arrivée est le même. C'est pourquoi nous devons agir entre nous avec la fraternité et la coordination de frères synodaux, au sens le plus littéral du terme, qui marchent ensemble. Nous devons nous reconnaître dans le frère qui marche sur le même chemin que moi.

La première étape est d'entendre l'appel qui nous est lancé par les plus hautes instances décisionnelles de chaque branche au niveau international. Avec le soutien du Maître Bruno Cadoré et à la suite de la IIIème Assemblée Internationale de Fatima 2018 des Fraternités Laïques, de nouvelles dispositions ont été établies dans les Déclarations Générales pour faciliter la transition entre une communauté de jeunes du MJD et une fraternité laïque.

Normalement, un aspirant devrait faire une année de réception initiale et trois années de promesse temporaire (Déclarations générales, 6 § I). Cependant, si cet aspirant est membre du Mouvement de Jeunesse Dominicain International, le Président de la Fraternité, après évaluation de chaque cas particulier et avec le consentement du Conseil, ***peut le dispenser d'une partie de la formation initiale et la réduire à une (1) seule année de promesse temporaire précédant la promesse perpétuelle*** (Déclarations générales, 6 § II. Gras et italique hors texte).

A ce geste de bonne volonté, les jeunes ont répondu en remerciant les Fraternités Laïques pour leur déférence et en exhortant la Commission Internationale de l'IDYM à travailler avec le

Promoteur pour les Laïcs et le Conseil International des Fraternités Laïques (Procès-verbal de l'Assemblée Internationale de Lisbonne 2023, numéro 7).

Il s'agit donc d'un appel fort à toutes les parties du monde où coexistent des Fraternités laïques et des communautés du MJD, pour qu'elles travaillent ensemble dans l'amour et la bonne volonté. Nous souhaitons et espérons explicitement que, dans la mesure du possible, les dispenses existantes pour la formation initiale des jeunes qui veulent rejoindre les Fraternités laïques, et qui viennent du MJD, seront appliquées.

De même, nous avons analysé lors de la réunion de la Commission internationale de la famille dominicaine en novembre 2024, en présence du Maître de l'Ordre, que de nombreuses communautés de jeunes font leur processus ensemble et vieillissent en même temps. C'est une occasion précieuse pour les jeunes de poursuivre leur chemin vocationnel dans l'Ordre, tout en conservant leur statut de laïc et leur engagement charismatique.

Lorsque cela se produit, nous demandons et recommandons expressément à chaque Conseil provincial des fraternités laïques (ou à celui qui le remplacera), lorsque cela est approprié, de faciliter, d'encourager et d'accompagner avec enthousiasme la création de nouvelles fraternités laïques, même dans les villes où il en existe déjà une. La législation dominicaine ne prévoit aucune limite pour la création de fraternités laïques dans une seule ville, ni dans un seul couvent, lorsque cela est jugé opportun. Nous pensons que cela aura un impact direct et immédiat sur les processus de transition des jeunes du MJD. Nous annonçons également que dans un futur proche, nous fournirons des matériaux supplémentaires pour compléter le contenu et les invitations de cette lettre, qui servira de guide pour les Fraternités Laïques et les jeunes.

Fraternellement, vos frères en Christ et en St Dominique,



Carlos Fernando Beltrán
Coordinateur International du IDYM
Mouvement de la Jeunesse Dominicaine



Sébastien Milazzo, OP
Coordinateur du Conseil International
Fraternités Laïques Dominicaines (ICLDF)

Avec le soutien de,



Frère Cristóbal Torres Iglesias, OP
Promoteur Général pour les Laïcs

Références

1. Pape François (2021) *Praedicator Gratiae*. Lettre du Saint Père François sur le 8ème centenaire de la mort de Saint Dominique de Guzmán. Disponible en: Bureau de presse du Saint-Siège ([Bollettino Sala Stampa](#)). Quatrième paragraphe
2. cf. *Libellus* (Petit livre sur le commencement de l'Ordre) du Bienheureux Jourdain de Saxe, 13. Disponible en français sur: Nicole Bériou et Bernard Hodel (dir.) (2019) *Saint Dominique de l'Ordre des frères prêcheurs. Témoignages écrits. Fin XIIe-XIVe siècle*. Textes traduits, annotés et présentés par Nicole Bériou et Bernard Hodel avec Gisèle Besson. Éditions du Cerf.
3. cf. Pape François (2021) *Praedicator Gratiae*. Op. cit., septième paragraphe.